ART. 2 BIS N° 946

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

### RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 946

présenté par M. Philippe Vigier

à l'amendement n° 695 de Mme Gaillard

-----

#### **ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 21, substituer au nombre :

« cinquante »

le nombre :

« trente ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement réduit le délai de prescription.